

Mon expulsion de Roumanie

Christian Rakovsky

Source : «Pester Lloyd» (Budapest) n°264, 56^e année, 7 novembre 1909, pp. 2-3. Traduction et note MIA.

Il n'avait absolument pas été dans mon intention de porter mon affaire devant le forum de l'opinion publique hongroise. Le gouvernement roumain m'y a contraint, non seulement parce qu'il ne voulait pas me tolérer, même comme détenu, dans mon propre pays, mais aussi parce qu'il a fait parvenir à l'étranger un communiqué officieux qui contredit aussi bien la vérité que les communiqués publiés en Roumanie.

Ces derniers annoncent que les autorités hongroises m'ont menacé d'arrestation si j'essayais de retourner en Roumanie. C'est faux, et je puis affirmer, par contraste, que la conduite des autorités frontalières hongroises à mon égard fut tout à fait courtoise et correcte. Mais plus significative encore est une information erronée dans le communiqué destiné à l'étranger. Celui-ci prétend que j'ai été expulsé de Roumanie après que la Cour de cassation roumaine eut établi que j'étais de nationalité étrangère. Cette affirmation est absolument fausse. Mon expulsion a eu lieu le 2 juillet 1907, tandis que la décision de la Cour de cassation date du 3 avril 1908. Tout le combat que je mène en Roumanie a précisément pour origine que le gouvernement roumain m'a expulsé afin, pendant mon absence et sans que je puisse me défendre, d'instruire mon procès et confisquer mes droits civiques. Mon affaire est purement politique. Mon expulsion et le procès qui s'ensuivit sont des actes de vengeance politique et, en même temps, tout à fait caractéristiques des moyens par lesquels le gouvernement de M. Bratianu sait se débarrasser d'un adversaire politique gênant.

Du reste, plusieurs facteurs ont agi de concert dans ma persécution. D'abord, comme cela a été récemment mentionné dans le « *Pester Lloyd* », il y a le gouvernement russe. Celui-ci a exigé que l'on me persécute à cause du soutien que j'avais apporté aux marins du cuirassé *Potemkine* réfugiés à Constantza, ainsi qu'en témoigne une lettre du chef de la police secrète russe en Roumanie, M. Melas, adressée au chef de la police de Constantza, lettre qui est reproduite en fac-similé dans mon livre paru à Paris, *La Roumanie des Boyards*. À cette époque, en 1906, le gouvernement conservateur déclara cependant que mon expulsion était légalement irrecevable. Et je restai tranquille jusqu'à ce que les libéraux arrivent aux affaires, eux qui, en tant que parti très puissant, ne reculent devant rien. Mais malgré tout, l'intervention russe n'aurait pas suffi si des facteurs encore plus importants ne s'étaient mêlés de mon affaire.

Mon combat pour les droits politiques de la province de Dobroudja, ma patrie au sens le plus proche, déplaisait au roi, tout comme mes efforts pour ranimer le parti socialiste, dont les anciens dirigeants sont presque tous aujourd'hui membres du parti libéral. Mon expulsion devint véritablement une nécessité pour les libéraux seulement après les dernières révoltes paysannes. On accusa les libéraux d'en être les instigateurs, alors qu'ils n'agitaient que contre les fermiers juifs de Moldavie, et on leur attribua en partie la responsabilité du fait que le mouvement, bien que contre leur gré, se répandit dans tout le pays. Pour se décharger de ces accusations, ils cherchèrent un bouc

émissaire. Ma position politique et ma popularité m'y rendaient particulièrement apte, et c'est ainsi que je fus tout simplement expulsé, et ce pendant que je me trouvais à l'étranger, au congrès international de Stuttgart.¹

Le gouvernement roumain utilisa à cette fin une équivoque tout à fait singulière. Mon lieu de naissance s'appelle Kotel, en Bulgarie. Cette localité, où mon père était déjà propriétaire foncier, se trouve dans la province de Dobroudja qui, à l'époque de ma naissance, en 1873, appartenait à la Turquie. En vertu du traité de Berlin, la Dobroudja devint province roumaine, et mon père ainsi que toute ma famille devinrent automatiquement sujets roumains. En tant que médecin, j'ai accompli mon service militaire dans l'armée roumaine du 18 septembre 1898 au 1er janvier 1900, comme le prouve mon certificat militaire reproduit ici en fac-similé. Mon père fut, jusqu'à sa mort, conseiller municipal roumain en tant que grand propriétaire foncier, et je fus élu conseiller du district de Constantza et conservai cette dignité jusqu'à trois mois après mon expulsion. Dans de telles conditions, il ne me restait d'autre moyen contre mon expulsion illégale que de me rendre secrètement en Roumanie et d'y contraindre le gouvernement à un procès dans lequel il aurait été établi par pièces d'archives que je suis Roumain.

Or, en janvier 1908 encore, le gouvernement roumain me fit rayer des listes électorales. Cela me parut une bonne occasion de porter mon affaire devant la justice. J'engageai donc un procès et confiai ma défense à un avocat. Pour ce mandataire, j'avais besoin d'une procuration ; mais les autorités consulaires roumaines refusèrent de légaliser la procuration. Je me rendis alors auprès de M. Fleva, que l'on tient pour un démocrate et qui était envoyé diplomatique. Lui aussi refusa de légaliser ma signature. Finalement, un notaire italien légalisa ma signature, et après que le ministère italien des Affaires étrangères eut signé cet acte, le consul général roumain ne put naturellement pas non plus refuser sa contresignature. Le document fut ensuite envoyé au ministère des Affaires étrangères à Bucarest, et là, il se produisit quelque chose de tout à fait étrange : la signature du consul roumain fut authentifiée sans difficulté, mais, semble-t-il, on ne se rendit compte qu'après coup qu'il s'agissait dans cet acte de ma personne, et l'on supprima tout simplement l'authentification déjà accordée, comme le montre le fac-similé de cet intéressant document.

Je restai donc sans défenseur, et le tribunal de Constantza rejeta ma plainte. Mais je continuai à faire confiance aux tribunaux roumains et j'interjetai appel devant la Cour de cassation. Le gouvernement changea alors de tactique. Une grande partie des juges de la Cour de cassation appartenait à un autre parti politique que le gouvernement, si bien que ce dernier dut craindre de perdre le procès. Pour parer à cette éventualité, on créa un arrangement entre le parti libéral et le parti conservateur-démocrate. Je restai donc sans défenseur, tandis que le gouvernement envoyait contre moi les deux avocats les plus importants de Roumanie, l'un du parti libéral, l'autre du parti conservateur-démocrate : M. Djuvara, qui devint ministre quelques jours après mon procès, et M. Disesco, sénateur, ancien ministre, alors doyen du barreau et professeur à la faculté de droit.

Mais le gouvernement ne se sentait pas encore en sécurité. Par surcroît, il se procura un certificat de police – d'où, je n'ai pu l'établir – attestant que, pendant mes études, j'avais été boursier du gouvernement bulgare. Or c'est là un faux des plus ordinaires. Je n'ai jamais reçu, hormis de mon père, la moindre obole comme soutien pendant mes études. Lorsque j'eus connaissance de ce faux, j'envoyai immédiatement un démenti par télégramme. Mais il était trop tard, le jugement contre moi était déjà rendu. Cependant je ne m'avouai pas vaincu. Après de longues peines, j'obtins du gouvernement bulgare le certificat reproduit ici en fac-similé, qui dévoile complètement la falsification.

Entretemps, j'avais reçu de M. le professeur A. de Lapradelle à Paris, rédacteur de la « *Revue de droit international privé et de droit pénal international* », ainsi que de M. le professeur M. Levy à Lyon, deux avis juridiques qui démontrent que la décision du tribunal de Bucarest est totalement insoutenable. Mais ce qui plaide peut-être encore davantage en faveur de mon droit, c'est l'attitude actuelle de M. Disesco, qui avait plaidé contre moi à l'époque et qui, lorsque j'ai été arrêté l'autre jour à Câineni, s'est

1 Il s'agit du Septième Congrès Socialiste International, tenu à Stuttgart du 16 au 24 août 1907.

proposé par télégramme pour assurer ma défense, ainsi que les journaux l'ont rapporté. Les autorités roumaines jugèrent superflu de me remettre ce télégramme. On comprendra désormais que l'unique but de mon voyage secret en Roumanie était de contraindre à la reprise de mon procès en ma présence, ce à quoi vise d'ailleurs aussi le récent mouvement populaire.

Le gouvernement déclare en revanche qu'il a agi avec indulgence – c'est lui qui le dit ! – à mon égard en ne me déférant pas à la justice. Or, son « indulgence » alla plus loin. Il ne voulut même pas m'arrêter, mais tout son effort tendait à me renvoyer à l'étranger, bien que l'on sût là-bas très précisément qui je suis. Pendant un temps, j'observai ce jeu, mais finalement je me nommai moi-même et réclamai mon arrestation. Alors le commissaire de police prit peur et me pria de ne pas le plonger dans le malheur, mais de retourner volontairement en Hongrie.

Comme je n'avais nul besoin de l'indulgence de M. Bratianu, mais exigeais l'application stricte de la loi, je refusai la prière du commissaire de police. Je devais le faire parce que mon cas n'est pas isolé. D'innombrables Juifs roumains et des centaines d'autres sujets roumains de Dobroudja et d'autres parties du pays ont été expulsés par le gouvernement actuel en dépit de tout droit et de toute loi nationale. Après les troubles agraires surtout, il y eut toute une série d'expulsions illégales. Mais comme les autorités hongroises et autrichiennes ne voulaient pas accueillir ces expulsés, on les conduisait de nuit à la frontière et on les menaçait d'être fusillés en cas de retour. Les cas des frères Hoppe, Gebhard, Encin Athanasov, que l'on ne voulait accueillir nulle part et qui furent contraints de rester comme chauffeurs sur le navire *Erzsébet királyné*, sont connus.

Les protestations qui s'élèvent maintenant de toutes les régions de Roumanie prouvent que le peuple roumain ne veut plus soutenir cette politique odieuse qui fait de la Roumanie le dernier des États civilisés.

Budapest, 6 novembre 1909.